



## GIE - PROROGATION DE L'IMMATRICULATION POUR LES BESOINS DE LA LIQUIDATION DANS UN GIE EN DISSOLUTION

---

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site <https://procedures.inpi.fr/?/>

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité

N.B : Il est rappelé que la prorogation de l'immatriculation pour les besoins de la liquidation est valable un an sauf renouvellement d'année en année.

### Coût

Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe